# Mairie de PRÉTY

## République française

#### Département de Saône-Et-Loire Arrondissement de Mâcon

# Procès-Verbal de la séance du mardi 23 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée le 16 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Xavier IOOS.

**Présents :** Xavier IOOS, Carole BOULAY, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marie-Claude GRESSARD, Dominique REMY, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

Représentés Marion COLIN

Excusées: Delphine BERNARD, Christine BOULET BURGAN

Secrétaire(s) de la séance : Martine RAYNAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'énonciation des pouvoirs et à la signature de la feuille de présence.

#### 1) Désignation du secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Martine RAYNAUD est désignée secrétaire de séance.

#### 2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04/04/2023.

Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2023 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention pour absence.

#### 3) Devis pour les feux d'artifice et fête patronale du 14/08/2023

Madame Carole BOULAY, Adjointe au Maire présente à l'assemblée, le devis concernant les feux d'artifice qui seront tirés pour la fête patronale du 14 août prochain. La Société Concept Feux Création a établi un devis pour un montant de 1 700 €. Le tirage, accompagné de musique, devrait durer une douzaine de minutes et nécessitera 2 artificiers. Il sera nécessaire d'élaguer un peu les arbres pour améliorer la visibilité du feu d'artifice. Après échange, le devis est accepté à l'unanimité.

Le Comité des Fêtes de Préty organisera, quant à lui comme chaque année et en collaboration avec la commune, la soirée de la fête patronale. Le matériel de sonorisation communal sera gracieusement mis à disposition à l'association qui ne demande pas de subvention.

Le SYDESL interviendra dans le cadre de l'éclairage nocturne. Une demande de devis sera envoyée concernant l'éclairage du centre bourg seulement ou également dans d'autres quartiers.

# 4) Application « PanneauPocket »

La CCMT a proposé aux communes qui ne l'était pas encore, l'adhésion à l'application « PanneauPocket ». Les frais sont engagés par la CCMT et chaque commune est libre d'utiliser l'application.

La commune de Préty pourra donc transmettre les informations et alertes via ce nouvel outil, dès que l'espace utilisateur aura été créé. Trois Elus, ainsi que la Secrétaire de Mairie sont administrateurs de ce compte.

L'application, très facile et pratique à utiliser permettra de transmettre rapidement des informations sur la « vie communale » aux personnes ayant enregistré Préty en « favoris ».

Les administrés sont invités, lorsqu'ils ont connaissance d'évènements ou d'informations à partager et concernant Préty à transmettre au secrétariat de mairie ou encore aux élus qui diffuseront, par le biais de « PanneauPocket » et autres supports (site, panneaux d'affichage), au public.

#### 5) Point budgétaire

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire informe l'assemblée que les comptes suivent un cours globalement positif. La commune a récemment reçu d'un fournisseur des factures pour les années 2021 et 2022 totalisant un peu plus de 3 600 € et également une facture de 2022 pour le solde concernant l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 3 500 € environ.

La chaudière permettant le chauffage du bâtiment « Petite école » (garderie, salle EPMS et les 3 logements communaux sur 2 étages) devra impérativement être remplacée car elle n'est plus réparable et présente une fuite de monoxyde de carbone (chaudière située en extérieure avec accès limité). Les travaux seront prévus si possible dans l'été, durant les vacances scolaires. Un devis sera demandé au chauffagiste, partenaire de la commune et la dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal principal. Cette dépense engendrera des mouvements sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il sera demandé au chauffagiste la possibilité de n'installer qu'une chaudière pour l'ensemble du bâtiment au lieu de 2 en place et hors service afin de diminuer le coût.

# Information sur le Foyer rural (rapporteur : Gérard DOUSSAU)

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, la commune avait demandé au SYDESL, un audit complet pour la salle communale du Foyer rural, avec étude de la consommation, des investissements et du financement à réaliser et de l'économie d'énergie qui permettra de rembourser les emprunts réalisés.

Plusieurs problèmes s'imposent, notamment la charge financière globale jusqu'à fin 2026 et le financement qui nécessiterait une participation importante de la commune. L'enquête réalisée serait valable 5 ans et le SYDESL propose d'attendre pour réaliser l'audit avec un cout résiduel d'environ 900 € pour la commune.

Après discussion, l'assemblée considère qu'il vaut mieux attendre pour l'audit, d'autant que des travaux de désamiantage du toit sont à envisager.

6)

# Point de situation sur les locataires des logements communaux

Madame Carole BOULAY revient sur la situation d'un des locataires des logements communaux. Cette personne ne payant pas ses loyers depuis un certain temps, avait été rencontré à plusieurs reprises par le Maire et les Adjoints. Un entretien avec une assistante sociale avait été organisé en présence de Mmes BOUALY et FELIX, Adjointes au Maire, en vue de l'établissement d'un dossier d'aide sociale.

N'ayant pas eu de nouvelles depuis, aucun règlement, même minime n'ayant été effectué et la dette grandissant chaque mois (plus de 3 500 € à ce jour), les élus sont interrogés concernant le lancement d'une procédure d'expulsion pour non-paiement des loyers.

Après échange, le Conseil approuve à 12 voix pour et 1 abstention le lancement de la procédure d'expulsion. Cette décision sera entérinée lors de la prochaine séance du Conseil.

La commune devra également vérifier que le locataire s'acquitte d'une assurance à jour pour le logement qu'il occupe.

## ▶ Délibération : Détermination du loyer pour l'ancien appartement de fonction de l'Instituteur

Le Maire informe l'Assemblée que, suite à son passage au statut de Professeur des écoles, monsieur Christian BEY ne peut plus bénéficier de la résidence sise 7, Faubourg Saint Nicolas 71290 PRETY, au titre de logement de fonction d'un instituteur.

L'appartement, d'une surface de 110 m<sup>2</sup> environ est donc disponible à la location.

Il convient de fixer le montant du loyer, les charges ayant été décidées par délibération n° DE\_2022\_043, du 15/11/2022. Après consultation auprès d'une agence immobilière, il est proposé un loyer à hauteur de 550 €, avec une caution à verser d'un montant identique.

Il est proposé de ne pas tenir compte de l'arriéré depuis septembre 2022 et de débuter la location à compter du 1 er juillet 2023. Le loyer sera révisable chaque année à cette date au moyen de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Un bail sera établi au nom du locataire, ainsi qu'un état des lieux à l'entrée et à la sortie de location.

Occupant déjà le logement, monsieur Christian BEY sera consulté en priorité concernant la location de ce logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution, à la somme de cinq-cent-cinquante euros (550,00 €).
- de proposer en priorité la location à monsieur Christian BEY.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 7) Point sur le PLUi

Monsieur Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil des points suivants concernant le PLUi :

La Commission d'enquête a recueilli plus de 300 questions/observations. Concernant Préty, 7 observations ont été enregistrées. Certaines sont hors sujet, d'autres avec réponse négatives du Commissaire enquêteur pour cause de réseau non compatible, une demande de modification pour terrains constructibles a été refusée et une autre demande a été revue et acceptée pour cause de « dent creuse ».

Le Comité de pilotage se réunira pour traiter des cas litigieux ou qui demandent un arbitrage.

D'ici au mois de septembre, la CCMT aura réécrit un nouveau projet qui sera définitif et adopté en Conseil Communautaire. La version définitive du PLUi devrait être opérationnelle d'ici à la fin de l'année 2023.

A noter que le Périmètre Délimité des Abords (PDA), qui concerne les abords de monuments historiques et qui est lié au PLUi a été validé par la Commission d'enquête.

8)

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la COFOR 71

L'association défend les intérêts des communes forestières auprès des pouvoirs publics et de l'ONF. Elle est une source d'information car des modifications importantes sont a opérer avec la loi sur le climat.

Deux points sont notamment abordés :

- Les risques incendies. Le département de Saône-Et-Loire et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sont particulièrement concernés même si nous ne sommes pas habitués aux risques comme dans le sud de la France. 2 hélicoptères sont dédiés à notre département et les points d'eau devront être référencés pour le ravitaillement. Il faut rester vigilant avec le débroussaillage pour freiner la progression des incendies.
- Relation avec les chasseurs. Conseil est donné pour la réalisation de plans de chasse en vue d'avoir une politique de plantations efficace. Rappel est fait que les chasseurs doivent limiter la chasse au nombre d'animaux fixés.

# Point sur les bois et forêt et sur l'entretien des espaces publics

Monsieur Alain PINARD informe l'assemblée que l'ONF ne nous a pas donné de nouvelles à ce jour pour l'exploitation des parcelles 12 et 13. Un devis pour les travaux 2023 reste en attente de réception. A suivre.

#### 9) Point sur les affaires sociales et scolaires

Mesdames BOULAY et FELIX relatent au Conseil leur accompagnement des élèves de LACROST pour la sortie scolaire à Collonges la Madeleine, près de Couches. Ces 3 jours ont fait l'objet d'une bonne organisation avec beaucoup d'activités proposées dont la fabrication d'un bateau en vue d'une course, et une soirée cartes. Ce séjour a été une belle expérience et les enfants et les accompagnants étaient contents. Le budget total s'élevait à 14 000 €, représentant une participation de 60€ par enfant.

Un agent a été en arrêt et remplacé le temps de son indisponibilité de 3 semaines. Les agents du SIVOS se sont vu proposé une formation ayant pour thème « l'animation pendant les temps périscolaires ». Deux agents ont participé à cette cession sur les 4 agents concernés.

Suite à des entretiens avec plusieurs parents, les élus se sont montrés présents durant les temps de restauration scolaire pour évaluer au mieux la situation et ont décidé qu'à compter de la prochaine rentrée scolaire, les agents se verront proposer plus de formations (qui restent obligatoires) en lien avec leurs missions.

#### 10) Point sur l'informatique et la vidéosurveillance

La subvention concernant le renouvellement du matériel informatique a été accordée à hauteur de 1 500 €, divisée en 2 « packs » (1 de 1 000 € et 1 de 500€). Les dépenses devront être effectuées avant le 1er septembre et les vacances approchant, le dossier devra être clos au plus tôt. Un reste à charge de 20% a été prévu au budget d'investissement.

Quant à la vidéosurveillance, le dossier et la demande à la préfecture sont contraignants et onéreux pour l'installation; à suivre.

#### 11) Informations et questions diverses

> Cimetière. (Rapporteurs : Mmes Béatrice FELIX et Marie-Claude GRESSARD, respectivement Adjointe au Maire et Conseillère municipale). Une concession qu'on croyait libre et dans laquelle des restes ont été exhumés et remis dans l'ossuaire, a été reprise. Les pompes funèbres ont fait parvenir une facture d'un montant de 800 € (1 000 € avec 20% de remise) pour cette opération. Après examen des tombes, il reste 2 concessions à reprendre au cimetière et pour lesquelles les procédures seront aux frais de la commune. Monsieur le Maire informe le Conseil du décès de M. Philippe BEY.

#### ➤ Incivilités. (Rapporteur : Mr le Maire)

De multiples faits ont été constatés dans la commune notamment le vol d'eau au cimetière ainsi que plusieurs cambriolages pour lesquels la Gendarmerie est intervenue. Des contrôles de vitesse aussi seront effectués (agression émanant d'un jeune chauffeur à l'encontre du Maire à ce propos)

#### ➤ Demande par mail de l'agent technique. (Rapporteur : Mr le Maire)

Les points abordés dans le courrier de l'agent ne sont pas inscrits à l'ordre du jour de la séance, mais ont été discutés en réunion ce jour entre le Maire, les Adjoints et l'agent concerné. Une planification hebdomadaire de son travail sera prévue et les élus jugeront la nécessité de faire appel à un agent supplémentaire en fonction des emplois du temps établis au prochain budget. Pour cette année, il a été décidé de garder la solution du renfort en temps d'accroissement temporaire de l'activité.

#### ➤ Jury d'assises. (Rapporteur : Mr le Maire)

Monsieur le Maire et les Adjoints au Maire, ne pouvant être présents à cette réunion de détermination des jurys d'assises pour 2023 ; madame Marie-Claude GRESSARD, déléguée aux listes électorales, est proposée pour représenter la commune de Préty. Cette décision est approuvée par l'ensemble du Conseil municipal.

#### 12) Dates à retenir

- > 27/05 + 17/06 + 24/06: Mariages
- ➤ 27/05 : Vente de fleurs de PPF
- > 15/06 : Réunion plénière de la CCMT
- > 17/06 : Concert de jazz manouche place des Associations de Préty (ou église suivant météo)
- ≥ 24/06 : Kermesse des écoles à Lacrost
- ≥ 25/06 : Challenge de l'Amicale Boule de Préty
- ≥ 26/06 : Conseil d'école
- > 07/07 : Challenge de l'Amicale Boule de Préty + repas, en partenariat avec la commune de Préty

# ➤ 11/07/2023 : Prochaine séance Conseil municipal

Levée de la séance : 22h30

La Secrétaire de séance.

Martine RAYNAUD

Le Président de séance,

Xavier IOOS.